



Les dernières nouvelles de la Réforme territoriale

Lettre interrégionale Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

n° 2 bis - 24 juin 2015

Éditorial

Cette lettre d'information sera la deuxième pour toute la région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine dite "ACAL". Elle vient compléter les éléments d'ores et déjà diffusés vendredi 19 juin, à savoir le document adressé aux membres des comités techniques tenus le même jour dans chaque Direccte, intitulé « Bâtir l'organisation cible DIRECCTE - Régions Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine » et les lettres de mission des responsables de projets.

Vous y trouverez un lien vers les diagnostics établis pour les trois régions, tel que diffusés par le Préfet préfigurateur aux représentants des organisations syndicales de la fonction publique.

Cette lettre d'information synthétise les principales orientations retenues à ce stade pour cette organisation cible et vous présente les premiers éléments qui constitueront la boîte à outils RH actuellement en cours de mise en place.

Mme Danièle Giuganti

Quatre responsables de projets pour ACAL

Mme Giuganti a nommé quatre responsables de projets, un par pôle, dans le cadre de l'élaboration de l'organisation cible au 31/12/2018 de la future Direccte. Il s'agit de :

	pour le pôle "T" : M. Philippe SOLD, actuellement RUT Meurthe-et-Moselle et chef du pôle T de la Direccte Alsace au 1 ^{er} juillet 2015		pour le pôle "C" : M. Christian JEANNOT, actuellement chef du pôle C de la Direccte Lorraine
	pour le pôle "3 E" : M. Daniel GALISSAIRES, actuellement chef du pôle 3E de la Direccte Alsace		pour le secrétariat général : Mme Aline BIRCK, actuellement secrétaire générale de la Direccte Lorraine.

Les diagnostics territoriaux

Le Premier ministre a confié, à chaque préfet de région, l'élaboration d'un diagnostic territorial. Cet exercice, mobilisant l'ensemble des services régionaux de l'État, est le point de départ du travail de préfiguration des futures régions.

Vous pouvez consulter les diagnostics territoriaux sur les *intranet* de [Champagne-Ardenne](#) et [Lorraine](#) et sur le répertoire commun d'Alsace.

Bâtir l'organisation cible de la Direccte Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine

La note du 19 juin 2015 pose le diagnostic de la région ACAL avec ses forces et ses faiblesses. Elle précise ensuite les principales orientations arrêtées à ce stade par la Directrice. Ces orientations tiennent compte :

- des spécificités et caractéristiques de la grande région,
- des missions de la Direccte,
- de la valeur ajoutée de l'action de la Direccte, à savoir la transversalité dans la mise en œuvre de la politique de l'État en matière économique et sociale des entreprises,
- de l'organisation de la Direccte autour de pôles et d'unités territoriales.

Les principes qui ont conduit aux propositions sont axés autour de principes directeurs, alors que d'autres ont été écartés. Voici ce qu'il faut en retenir :

- conforter le travail en **transversalité** ;
- articuler les fonctions stratégiques plutôt au siège avec **l'action de proximité dans les sites secondaires** ;
- **ne pas recréer des mini-Direccte** au sein des sites secondaires, ceux-ci sont le lieu d'une délocalisation des activités, de l'opérationnalité de l'action et de la proximité ;

- limiter les mobilités géographiques : **aucune mobilité géographique forcée pour les catégories B et C** ;
- **privilégier les mobilités fonctionnelles**, qui seront accompagnées (cf. l'accompagnement RH ci-dessous) avec priorité de réaffectation pour les agents dont l'emploi est supprimé ;
- **intégrer des UT et DDT à la gouvernance**, c'est-à-dire au Codir en particulier ;
- **expérimenter une UT Interdépartementale** pour atteindre la taille critique pour exercer les missions en Meuse : cela ne conduira pas à faire disparaître le site de Bar-le-Duc ;
- conforter l'emplacement du **centre interrégional de formation de l'INTEFP à Nancy** ;
- **ne pas faire évoluer les dix actuelles unités territoriales** et sites correspondants.

La période transitoire durera 3 ans, l'organisation cible devant être atteinte fin 2018.

Ce qu'il faut retenir du schéma d'organisation proposé

- le siège serait à Strasbourg, près du Préfet, pour assurer le pilotage des missions ;
- l'état-major qui a donc vocation à être au siège, se compose du Directe, des 3 chefs de pôles, du SG appuyé par le service études et la communication externe. Les chefs de service pourront être sur d'autres sites ;
- les fonctions de l'état-major sont précisées. Elles sont axées principalement autour du pilotage (ex : des BOP, des effectifs, des politiques de l'emploi et du travail), des orientations stratégiques, de l'évaluation, de la communication externe et de la conduite des partenariats ;
- les sites secondaires de Châlons et de Metz/Nancy permettent le maintien d'une proximité et une bonne articulation avec les fonctions stratégiques menées depuis Strasbourg. On y retrouvera, notamment, les activités de contrôle, l'animation auprès des entreprises (chargés de développement économique), le médecin inspecteur régional du travail, le commissaire au redressement productif et le référent unique de l'investissement. De même, on pourra à y retrouver un service ou une partie de services (RH, informatique, dialogue social, brigade interrégionale d'enquêtes vins) en fonction des expertises locales. Un responsable de site sera présent, avec autorité fonctionnelle sur l'ensemble des champs, mais ce ne sera pas sa mission principale. Les agents resteront placés sous l'autorité hiérarchique de leur chef de pôle ou de service.

L'accompagnement RH

Plusieurs principes sont posés, à savoir :

- pas de mobilité géographique forcée pour les catégories B et C ;
- privilégier les mobilités fonctionnelles ;
- accompagner de façon personnalisée toutes les mobilités et mobiliser les conseillers mobilité-carrière régionaux ;
- s'assurer que tous les agents bénéficient, dans les mêmes conditions, des mêmes dispositifs, quelle que soit leur appartenance ministérielle (cf. création d'un fonds d'accompagnement interministériel) ;
- mettre en place des mesures d'accompagnement (cf. boîte à outils de la DRH).

A ce stade, **une boîte à outils** est en cours de création : elle vise à **organiser au mieux l'accompagnement RH des agents, qui se fera de la façon la plus personnalisée possible**. Elle porte sur les éléments suivants :

- rappel des mesures existantes visant à rendre les mobilités les plus faciles possibles (ex : assouplissement des conditions en matière de détachement),
- rappel des mesures existantes en matière d'accompagnement financier des mobilités et des reconversions : indemnité de départ volontaire, indemnité d'accompagnement à la mobilité... Un fonds interministériel a été créé pour traiter de ces mesures,
- rappel des mesures existantes en termes de formation qui pourront être mobilisées : DIF, congé de formation, bilan de compétences....

Afin de s'assurer que les agents n'y perdent pas, plusieurs décrets dits « de **sécurisation de la situation des agents** » sont en cours de rédaction. Ils visent à sauvegarder au mieux, sur une certaine durée, la situation des agents.

Enfin, un projet de décret sur le **télétravail** est également en cours. Il prévoit les conditions dans lesquelles ce télétravail peut être exercé. Les ministères devront préciser les missions non concernées et dérogations pour situations exceptionnelles ou délicates.



Cette boîte à outils se complète au fur et à mesure. Des lois et des décrets doivent paraître pour une mise en œuvre concrète des dispositifs d'accompagnement prévus.

Dialogue social

Trois CTSD ont été convoqués vendredi 19 juin pour échanger avec les représentants des organisations syndicales de chaque Direccte sur les éléments d'organisation cible proposés à ce stade. Seul, le CTSD d'Alsace a pu se tenir, les deux autres étant reportés, en raison de quorum non atteint le 19, à fin juin/début juillet.

De son côté, le Préfet préfigurateur continue de réunir, de façon informelle, les représentants des organisations syndicales de la fonction publique, pour leur exposer ses orientations et l'état d'avancement des réflexions.

Calendrier

Les échéances restent très courtes. Pour mémoire, un premier CTSD interrégional et informel a eu lieu le 26 mai à Metz avec l'ensemble des représentants titulaires. Lors de cette réunion, les questions de méthodes de travail à adopter en termes de dialogue social et les premières orientations sur l'organisation cible de la Direccte ont été présentées.

Des réunions de point d'étape ont lieu toutes les semaines entre les directeurs préfigurateurs et le préfet préfigurateur, eux-mêmes réunis régulièrement par M. Névache, coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État.

Les préfets préfigurateurs doivent rendre leur projet d'organisation fin juin.

Début juillet, des réunions auront lieu à Paris pour échanger sur les propositions ainsi remontées. Au besoin, il y aura des réunions interministérielles.

Les arbitrages finaux sont prévus au cours de la seconde quinzaine de juillet.